Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Titre professionnel

Couturier en atelier mode et luxe

Le couturier en atelier mode et luxe occupe une fonction essentielle dans la fabrication de vêtements de luxe "Made in France".

Au sein de diverses unités de production, il assemble et monte des petites et moyennes séries de sous-ensembles et de vêtements, essentiellement féminins, pour les grandes marques du prêt-à-porter de luxe. La demande croissante de la clientèle en vêtements sophistiqués, avec des associations de matières très différentes, exige du couturier agilité gestuelle et d'esprit pour s'adapter en permanence.

+ La profession

Le couturier en atelier mode et luxe confectionne des séries de sous-ensembles et de vêtements à partir de pièces d'étoffes ou de matières souples préalablement coupées, en soie, satin, broderie, cachemire, maille, cuir,...

Pour effectuer l'assemblage et le montage,

- il adapte seul les paramètres des machines telles que la piqueuse plate ou la surjeteuse selon les matières utilisées
- il applique les diverses techniques de piquage spécifiques utilisées dans le luxe, telles que les finitions de bords des coutures
- il raccorde avec précision les tissus et les pièces, et effectue les montages de façon symétrique.

Selon l'entreprise, il utilise des équipements programmables ou non.

En plus de ces activités, le couturier contribue également à :

- la préparation, telle que la pose de droit-fil pour stabiliser les tissus ou le repassage
- la finition aux points-mains, à la pose d'accessoires
- l'entretien courant des machines

Afin de garantir le niveau de qualité luxe attendu, il organise efficacement son poste de travail, apporte soin et précison dans l'exécution des activités et réalise un auto-contrôle permanent.

Il s'adapte aux changements fréquents de modèles et tient compte des délais de production contraints.

Niveau 3*

Code ROME : H2402
J.O. : 24/05/2019

*Classification relative au nouveau cadre national des certifications professionnelles

Secteur

- Conception fabrication de vêtements

Métier

- Agent de fabrication des industries de l'habillement et autres fabrications à base d'étoffes
- Couturier industriel de l'habillement
- Mécanicien en confection

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

+ CONTEXTE DE TRAVAIL

LE COUTURIER EN ATELIER MODE ET LUXE EXERCE SON ACTIVITÉ GÉNÉRALEMENT DANS LES ATELIERS DES FAÇONNIERS FRANÇAIS QUI PRODUISENT POUR LES MARQUES DU LUXE.

Le travail s'effectue au sein d'une équipe de couturiers à partir de consignes définies par le responsable d'équipe. Le couturier n'interfère pas avec les autres équipes présentes au sein de l'atelier (bureau d'études, atelier coupe, repassage, finition et contrôle final).

La posture assise est majoritaire dans l'exercice de l'emploi avec des déplacements pour changer de poste ou réaliser des opérations ponctuelles telles que le repassage.

Les gestes sont répétitifs, précis, et requièrent en permanence attention et vigilance.

La propreté du poste de travail est indispensable. L'ergonomie : position du siège, éclairage, joue un rôle essentiel sur le confort et la qualité du travail. L'ambiance sonore reste modérée, malgré la coexistence avec les autres activités.

Les horaires habituels sont en journée, avec parfois une amplitude plus élevée pour répondre à des commandes urgentes.

Le travail s'effectue dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement propres à chaque entreprise.

AFPA DIFQ - Crédits photos : Adobe stock - Afpa - Novembre 2019

+ ACCÈS AU TITRE

■ Le titre de Couturier en Atelier Mode et Luxe (CAML) est composé de 2 activités, chacune d'elles faisant référence à un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) :

- Assembler des étoffes pour réaliser des sous-ensembles de vêtements mode et luxe ;
- Monter des sous-ensembles de vêtements mode et luxe.

■ Le titre est accessible par l'une des trois modalités suivantes :

- par la voie de la formation professionnelle,
- par apprentissage,
- par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

■ Il peut être obtenu, soit directement (obtention de tous les CCP), soit progressivement par cumul de CCP.

+ OÙ SE FORMER / CERTIFIER SES COMPÉTENCES ?

Sites agréés ou en projet. Suceptibles d'évoluer

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

- Prototypiste
- Responsable d'équipe

DURÉE INDICATIVE

6/7 mois

POUR EN SAVOIR +

http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/